

DĚLIBĚRATION N°2020-21_44 du conseil d'administration de l'universitĚ de Franche-ComtĚ

SĚance en date du 14 dĚcembre 2020

5- Affaires statutaires

5.5 « DĚsignation de deux reprĚsentants (deux titulaires et deux supplĚants), membre du conseil d'administration, appelĚs Ě siĚger Ě la commission de la formation permanente »

La dĚlibĚration Ětant prĚsentĚe pour dĚcision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres prĚsents : 24 Membres reprĚsentĚs : 9 Total : 33	Suffrages exprimĚs : 33 Pour : 33 Contre : 0

VU les statuts de la Commission de formation permanente ;
VU la dĚlibĚration n°2020-21_30 approuvĚe par le conseil d'administration le 1^{er} dĚcembre 2020.

L'article 2.1 des statuts de la Commission de la formation permanente prĚvoit qu'elle comprenne « 3 reprĚsentants Ělus du Conseil d'administration, ou leur supplĚant ».

Lors du conseil d'administration du 1^{er} dĚcembre 2020, Mme Marie-Pascale BEHRA et M. Matthieu GUINEBERT ont ĚtĚ dĚsignĚs en qualitĚ respective de titulaire et de supplĚant pour siĚger Ě la commission de la formation permanente.

Afin de complĚter la composition de la commission de la formation permanente qui doit comprendre au total trois reprĚsentants titulaires et trois reprĚsentants supplĚants du conseil d'administration, il revient alors aux membres du Conseil d'administration de dĚsigner, en leur sein, deux reprĚsentants titulaires et deux reprĚsentants supplĚants.

Madame Christine QUILLET et Monsieur Daniel GILBERT prĚsentent leur candidature, respectivement en qualitĚ de titulaire et de supplĚant pour siĚger Ě la commission de la formation permanente.

Madame Catherine TIRVAUDEY et Monsieur Jean-Luc TINCHANT prĚsentent Ěgalement leur candidature, respectivement en qualitĚ de titulaire et de supplĚant pour siĚger Ě la commission de la formation permanente.

Après avoir choisi de se prononcer via l'outil de vote Zoom, les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation des binômes suivants pour siéger à la commission de la formation permanente :

- Mme Christine QUILLET (titulaire) / M. Daniel GILBERT (suppléant) ;
- Mme Catherine TIRVAUDEY (titulaire) / M. Jean-Luc TINCHANT (suppléant).

Besançon, le 17 décembre 2020

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

